

30 avril 2007

Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 7 février 2007 en vue de l'ouverture d'un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfection des installations sanitaires et de ventilation ainsi qu'à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets, situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais.

Rapport de M^{me} Marguerite Contat Hickel.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des travaux par le Conseil municipal le 20 mars 2007. La commission des travaux, présidée par M^{me} Béatrice Graf Lateo, l'a examinée lors de sa séance du 4 avril 2007. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Ursi Frey, que la rapporteuse remercie de son travail.

Préambule

Le centre de voirie des Vernets a été construit en 1964 par les architectes François Maurice et Jean-Pierre Dom. Peu de travaux d'entretien ont été effectués depuis lors et certaines installations sont devenues particulièrement vétustes. La modernisation des vestiaires est incontournable afin de fournir aux collaborateurs de la Voirie des locaux conformes aux besoins actuels, permettant de garantir le confort et l'hygiène adaptés aux normes et règlements en vigueur.

Séance du 4 avril 2007

Audition de MM. Philippe Meylan, chef du Service des bâtiments, Pierre-Alain Mottier, architecte au Service des bâtiments, Jean-Marc Santines, adjoint de direction du Service de l'énergie, et Francis Demierre, chef du Service logistique et technique

M. Demierre donne quelques éléments d'information. Il relève que les travaux sont nécessaires et attendus, les locaux devenant insalubres. Aucune intervention n'a eu lieu depuis 1964. Il ajoute qu'il n'est pas possible d'engager des femmes dans les différents services. Il précise aussi que quelque 300 personnes arrivent chaque jour dans les vestiaires pour se changer. Lorsqu'il pleut, les employés ne peuvent faire sécher correctement leurs habits et se changer.

Sur la base d'une présentation PowerPoint, M. Meylan situe l'emplacement des divers locaux et l'utilisation qui en est faite. Les commissaires constatent

aussi l'état de dégradation des locaux (taches d'humidité, carrelage rafistolé, absence de porte aux urinoirs, W.-C. hors d'usage, etc.). M. Meylan relève que l'ensemble des installations techniques est à reprendre. D'une part, le local de séchage à habits est trop petit et, d'autre part, les vols se multiplient par manque de place dans les armoires sécurisées. Le projet propose de conserver la typologie existante du vestiaire en créant, entre les différents blocs sanitaires, des espaces pour que chaque travailleur puisse bénéficier d'une armoire pour sécher les habits et une autre pour les vêtements de ville. Le local des actuelles armoires chauffantes sera remis à niveau et recouvert de carrelage pour assurer la continuité des sols; les grilles du sol seront remplacées; les blocs sanitaires seront fermés et ventilés. Les appareils sanitaires vétustes seront remplacés et le carrelage sera remis en état.

M. Santines précise que les armoires séchantes seront reliées à un système centralisé, une sorte de grand séchoir, auquel une armoire sur deux sera raccordée. Il ajoute que de nouveaux raccords sont prévus pour éviter le reflux de l'air humide sur les vestiaires. Les commissaires prennent note que le principe retenu est basé sur un monobloc de ventilation à double flux spécifique, équipé d'un récupérateur de chaleur et d'une pompe à chaleur (un système conçu à l'origine pour la ventilation des piscines couvertes). Ce bloc sera placé sur la toiture et les réseaux de pulsion et d'extraction chemineront par la gaine technique existante.

S'agissant de la planification des travaux, M. Meylan précise que les travailleurs quitteront les locaux pendant les travaux, qui devront se dérouler en été et durer trois à quatre mois. Pendant cette période, une tente sera montée à l'extérieur, équipée de matériel, de sanitaires, etc.

A un commissaire qui estime que tous les vêtements à sécher pourraient se trouver dans un seul local, il est répondu que les services avaient réfléchi à cette option, mais qu'ils étaient revenus à la proposition d'armoires individuelles, compte tenu du nombre de vols, y compris de vêtements professionnels. Il sera précisé ultérieurement à un autre commissaire qu'on «emprunte» souvent des bottes et vestes, en cas d'oubli par exemple, et que la numérotation des vêtements n'est pas suffisante.

Un commissaire s'enquiert de la présence d'amiante, des honoraires étant prévus pour une expertise d'amiante. Il lui est répondu qu'il n'y a pas d'indications quant à l'existence de cette matière. Il s'agit d'une mesure préalable, proposée systématiquement, vu l'époque de la construction du centre de voirie, mais cela ne devrait pas avoir d'incidence sur le montant du crédit.

Une commissaire souhaite des informations complémentaires sur les vestiaires femmes et les séparations envisagées. Il lui est précisé que ces dernières seront installées le jour où l'on engagera des femmes et qu'une telle installation

pourra se faire rapidement, avec des constructions légères. Il est jugé préférable de procéder à ces aménagements lorsque du personnel féminin sera engagé.

Il est précisé que 218 personnes sont employées dans le service et que 16 douches sont prévues et jugées suffisantes compte tenu des horaires «décalés» des employés. La surface des locaux ne permettrait pas l'augmentation des employés.

A un commissaire qui pose la question de la destination des locaux et notamment de la possibilité d'installer les vestiaires ailleurs et de faire un autre usage des locaux, il est répondu qu'un autre lieu n'est pas envisagé, qu'une autre utilisation de cet immeuble serait problématique et qu'une telle solution serait trop coûteuse.

A une commissaire qui relève que cette proposition est présentée comme urgente et qui s'étonne du temps pris par les services pour soumettre cette demande au Conseil municipal, il est répondu qu'il faut discuter le projet, le chiffrer, consulter le Service de l'énergie, etc., et que ces démarches prennent du temps. Il est aussi précisé que l'«urgence» est apparue il y a deux ou trois saisons, quand les odeurs ont été jugées intenable par les employés.

Discussion et vote

Un seul commissaire, libéral, revient sur le coût des travaux. Rappelant le coût des tuyaux destinés à l'arrosage du cimetière de Plainpalais, il constate que le coût du carrelage est élevé et qu'il faudrait davantage d'offres pour permettre une comparaison de prix. Il ne s'opposera pas à ce crédit.

Mise au vote, la proposition PR-541 est acceptée à l'unanimité des membres présents.

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 1 067 000 francs destiné au réaménagement du vestiaire du personnel, à la réfec-

tion des installations sanitaires et à la création de 218 armoires séchantes au centre de voirie des Vernets situé rue François-Dussaud 10, parcelle N° 3297, feuille N° 24, section Genève-Plainpalais.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 1 067 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2009 à 2018.

Annexe: présentation PowerPoint: voir sur Intracm/Documents/Annexes aux propositions et rapports